Dimanche 12 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 15.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.....	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements.....	36 »	19 »	11 »
Étranger.....	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

Annonces, 50 cent. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 11 Mars.

RAPPORT DU MINISTRE DES FINANCES.

La question financière domine en ce moment toutes les autres; de la solution bonne ou mauvaise qui sera donnée à cette question dépend en grande partie l'avenir de notre jeune République.

Aussi attendait-on avec l'impatience la plus vive le compte-rendu de la situation financière. Ce document a paru hier dans *le Moniteur* et nous le reproduisons plus loin. Louons d'abord sans réserve le ton de franchise qui y règne. M. le ministre des finances n'a rien voulu dissimuler ; il a pensé avec raison qu'il valait mieux montrer au pays les difficultés de la situation que de les lui dissimuler. C'est là un bon, un excellent exemple, et nous espérons qu'il sera suivi à l'avenir ; tout doit se faire au grand jour sous la République. La publicité, disait Bailly, est la sauvegarde du peuple !

Il faut le dire, la situation n'est pas bonne! C'est un triste héritage que celui que l'ancien régime nous a légué. La dette, par exemple, qui n'était que de 4,267,315,402 f. le 1er janvier 1841, se montait à 5,179,644,730 f. le 1er janvier 1848 ; le budget, qui, en 1830, n'était que de 1,014,914,000 fr., se montait à 1,712,979,639 francs en 1848 ; enfin, la dette flottante, qui n'était que de 250 millions en 1831, atteignait, le 26 février dernier, le chiffre de 872,000,000. Voilà, n'est-il pas vrai, un lourd et désastreux héritage! Mais la France ne peut l'accepter sous bénéfice d'inventaire; il faut que la République fasse honneur aux engagements de la monarchie.

Si le calme était revenu dans les esprits, cette situation, bien qu'extrêmement tendue, ne serait cependant pas fort alarmante. Après tout, comme le fait très-bien observer M. Garnier-Pagès, notre dette ne s'élève qu'à 5 milliards, tandis que la dette anglaise dépasse 20 milliards; or, les garanties matérielles que la France présente à ses créanciers valent bien celles dont peut disposer l'Angleterre. Les créanciers de la France n'ont donc, en réalité, absolument rien à craindre. Si la crise actuelle pouvait être traversée sans encombre, et si un gouvernement véritablement à bon marché venait à être inauguré, nos plaies financières ne tarderaient pas à se cicatriser, et nous porterions aisément le fardeau de nos vieilles dettes.

Il ne s'agit que de traverser la crise, cet orageux bras de mer qui nous sépare du port; et voilà à quoi M. le ministre des finances s'occupe de pourvoir. Cette crise, disons-le encore, est plutôt factice que réelle; elle ne provient pas, en effet, de dépenses extraordinaires; nous n'avons pas augmenté nos armements, et nous n'aurons probablement pas à les augmenter; d'ici à quelque temps, nous pourrons bien plutôt les diminuer ; d'un autre côté, on nous annonce une simplification des rouages du gouvernement, et par suite une forte économie dans le budget ; des ressources considérables seront alors rendues disponibles. En attendant, l'impôt suffira ou à peu près pour subvenir aux dépenses courantes. La seule difficulté réelle réside dans la dette flottante; il y avait, le 24 février, pour 329 millions de bons du Trésor exigibles, en partie à courte échéance, et, d'un autre côté, pour 355 millions de francs de fonds engagés dans les caisses d'épargne, sur lesquels 60 millions seulement se trouvent disponibles. Si les bons du Trésor sont exigés à l'échéance, et si les déposants des caisses d'épargne viennent en masse retirer leurs fonds, il est certain que le Trésor se trouvera dans le plus sérieux embarras; disons mieux, si ces deux éventualités se réalisent, il lui sera impossible de faire face à ses engagements.

Mais, remarquons-le bien, ce ne sont là que de simples éventualités. Le public peut fort bien n'exiger ni le remboursement des bons du Trésor, ni celui des dépôts des caisses d'épargne, et alors toute complication cesse, les choses en reviennent à leur état normal. La grande affaire du moment doit donc consister à engager le public à renouveler les bons du Trésor et retirer le moins de fonds possible des caisses d'épargne. C'est là, nous le répétons, que se trouve le salut de nos finances; mais qu'y a-t-il à faire pour obtenir ce double résultat? Peu de chose! Il faut tout simplement répandre dans le public la conviction que les placements en bons du Trésor et les dépôts dans les caisse d'épargne sont parfaitement solides; ensuite il faut rendre ces placements effectivement plus avantageux que tous les autres.

Il n'y a qu'un moyen de rassurer le public sur la solidité de ses placements au Trésor ou aux caisses d'épargne, c'est de le rassurer pleinement sur la solidité de l'État; c'est par conséquent de n'engager l'État dans aucune entreprise imprudente, soit au dedans, soit au dehors.

Il n'y a qu'un moyen de rendre les placements au Trésor ou dans les caisses d'épargne plus avantageux que les autres, c'est d'en élever l'intérêt et surtout d'exécuter exactement les engagements contractés, c'est de payer exactement les bons du Trésor et de rembourser fidèlement les fonds déposés dans les caisses d'épargne.

Telle est la voie à suivre ; malheureusement, ce n'est point celle que le Gouvernement provisoire a suivie jusqu'à ce jour.

La plupart des mesures économiques et financières prises jusqu'aujourd'hui par le Gouvernement nous paraissent bien plus propres à alarmer les créanciers du Trésor qu'à les rassurer. Comment en effet pourraient-ils être rassurés lorsqu'ils voient le Gouvernement s'engager à *garantir* du travail à tous les ouvriers, créer des ateliers nationaux et des comptoirs d'escompte qui peuvent absorber des milliards! Comment seraient-ils rassurés, au spectacle de toutes ces déplorables tentatives d'organisation du travail qui ne peuvent aboutir qu'à désorganiser le commerce et l'industrie, tout en ruinant le Trésor public?

La première chose à faire pour rassurer les créanciers de l'État devrait consister à révoquer tous les décrets qui engagent les finances publiques dans cette informe et misérable tentative d'organisation du travail ; la seconde consisterait à diminuer quelques-unes des dépenses les moins nécessaires du budget.

Enfin, si l'on veut que les particuliers renouvellent les bons du Trésor et maintiennent leurs fonds dans les caisses d'épargne, il faut augmenter l'intérêt des uns et des autres. On donne maintenant 5 %; ce n'est pas assez, puisqu'en allant à la Bourse on peut obtenir pour 75 fr. un coupon de rente. Il faut que l'intérêt que les particuliers retirent des bons du Trésor et des caisses d'épargne soit au moins égal à celui qu'ils pourraient se procurer en achetant des rentes ; il faut en conséquence que cet intérêt soit porté à 6 ou 7 0/0 ; qu'il suive, en un mot, le cours des fonds publics.

M. le ministre des finances a préféré prendre d'autres mesures; il n'a pas voulu augmenter de nouveau l'intérêt des bons du Trésor et des dépôts des caisses d'épargne ; il a préféré ouvrir un emprunt national, poser des restrictions au retrait des fonds des caisses d'épargne, mettre en vente les biens de la liste civile, les diamants de la couronne, etc. Nous le disons franchement, aucune de ces mesures ne nous paraît salutaire, et quelques-unes nous semblent désastreuses. Que signifie, par exemple, cette annonce d'un emprunt en 5 0/0 dont les coupons seront délivrés au pair de 100 fr. lorsqu'on peut s'en procurer à 75 fr. à la bourse? Que signifie cette autre annonce de la vente des diamants de la couronne? Qui donc voudrait acheter aujourd'hui des diamants? Quant aux domaines de l'ancienne liste civile, le moment est-il bien choisi pour les mettre en vente? N'est-il pas évident que l'État ne trouvera aujourd'hui d'acquéreurs pour ces biens que moyennant une perte des trois quarts de la valeur?

La mesure relative aux caisses d'épargne nous paraît plus déplorable encore. L'État s'est engagé à restituer fidèlement en espèces les dépôts à l'échéance, et aujourd'hui il vient déclarer qu'il ne restituera en espèces que les dépôts inférieurs à 100 francs, et qu'il payera les autres en bons du Trésor ou en rentes, sauf une légère fraction en espèces. Or, que valent aujourd'hui les bons du Trésor et les rentes? Les bons du Trésor ne se négocient pas, les rentes valent 75 fr.; sur chaque dépôt de 100 fr., c'est donc une perte de 25 fr. que les dépositaires besogneux devront subir, s'ils ont besoin de leurs fonds! Et combien d'entre eux qui appartiennent au petit commerce ou à la petite industrie vont se trouver dans la dure nécessité de réaliser! En ce qui les concerne, la mesure prise par M. le ministre des finances, ne sera, disons-le nettement, autre chose qu'une banqueroute déguisée! une banqueroute qui excitera dans les masses les mécontentements les plus graves et les plus légitimes, et qui déconsidérera à jamais l'utile institution des caisses d'épargne!

Non! ce n'était point à de telles mesures qu'il fallait s'arrêter! Il ne fallait pas diminuer les avantages de la caisse d'épargne, il fallait au contraire les augmenter; il ne fallait pas annoncer un emprunt illusoire ou des ventes ruineuses de biens nationaux ; il fallait tout simplement — si l'on avait absolument besoin d'argent, en sus des ressources ordinaires du budget — établir un nouvel impôt; il fallait imiter l'Angleterre qui, dans ses moments de crise, n'a jamais hésité à recourir à l'*income-taxe*, à l'impôt du revenu, et, qui, à l'aide de cet impôt supplémentaire, s'est trouvée en mesure d'accomplir la plupart de ses grandes et salutaires réformes économiques.

Nous reviendrons sur cet important sujet.

Le Gouvernement belge s'explique aujourd'hui sur ses mouvements de troupes. Ces préparatifs n'ont, assure-t-il, aucun caractère d'hostilité contre la France et sont uniquement destinés à maintenir la neutralité belge. — Nous savons combien la Belgique est jalouse de sa nationalité si récemment acquise; mais qui songe à la lui disputer? A quoi bon cette prise d'armes dans un moment où l'Europe entière nous apporte des paroles de paix, sinon à jeter en France des soupçons et des inquiétudes?

Au surplus, le Gouvernement belge sentira, nous l'espérons, l'inopportunité d'un armement en lisant les nouvelles dépêches diplomatiques de l'Angleterre, du Danemark, de la Sardaigne et de la Suisse. L'Europe entière est unanime en faveur de la France et n'attend pour donner son adhésion à la République que la sanction prochaine de l'Assemblée nationale. Ces dispositions amicales ne laissent à la Belgique aucun prétexte pour conserver son attitude agressive et souverainement impolitique. Il ne faut pas que les ennemis de la République trouvent à l'extérieur le prétexte et le point de ralliement d'une contre-révolution impossible au dedans.

REVUE DES JOURNAUX.

Le National. — Dans le rapport de M. le ministre des finances, l'exposé du mal est fait avec franchise. On ne déguise pas à la France les graves périls de la situation. La monarchie préparait une catastrophe financière comme elle a préparé une révolution politique : le temps seul lui a manqué. Encore quelques années de ce régime si justement tombé, et la banqueroute devenait inévitable.

A des maux si menaçants, il fallait de prompts remèdes. Le plus grand danger, le plus imminent, était le retrait des fonds des caisses d'épargne. Ce retrait arrêtait tous les services et amenait forcément la suspension des payements. M. le ministre des finances, par une mesure énergique, il est vrai, mais équitable, et qui conserve tous les intérêts, tient le trésor public au niveau de ses dépenses. Quelque pénible que soit la crise, il faut se féliciter qu'elle soit tombée entre les mains de la République, c'est-à-dire d'une administration probe, éclairée, hardie, qui n'a craint ni de sonder la plaie ni d'appliquer le remède.

Le ministre pose en principe la nécessité de réduire les emplois et de fixer les traitements sur de nouvelles bases. Une déclaration ne suffit pas : il est urgent de mettre en pratique cette idée essentiellement démocratique. Au moment où les citoyens s'imposent des sacrifices de tout genre, sous un gouvernement dont les chefs donnent les premiers l'exemple du désintéressement, le maintien des gros traitements serait une anomalie. Le pays attend avec impatience le décret qui fera, des principes énoncés au rapport, une réalité. La République de 1848 a devant elle l'exemple de 1814 et de 1830. Ce sera son honneur comme c'est son devoir de prouver qu'en fait d'économie dans les dépenses, elle défie tous les souvenirs et laisse bien loin derrière elle les gouvernements précédents.

Le Siècle. — Beaucoup d'ouvriers demandent à être détachés de la glèbe de l'industrie. Nous reconnaissons combien leurs souffrances sont cruelles et leurs droits légitimes; mais ils comprennent eux-mêmes avec un merveilleux instinct que la violence est un odieux moyen et ne peut pas leur servir. On conçoit les esclaves de l'antiquité et les serfs du moyen-âge procédant par la dévastation. Qu'avaient-ils à y perdre ? Ils ne possédaient ni le fruit de leur travail, ni même la disposition de leur personne.

Cette misérable condition est-elle, de nos jours, celle des ouvriers? Ne possèdent-ils rien, ces artisans dont un si grand nombre a rendu la caisse d'épargne dépositaire des économies réalisées sur leur travail? Et ces agriculteurs sont-ils encore attachés à la glèbe, lorsque tous les jours la terre, morcelée à l'infini, devient la propriété des habitants de la campagne assez sages pour travailler, assez sobres pour économiser sur le produit de leurs travaux.

Si l'ouvrier a la libre faculté de choisir le genre de travail qui lui convient et la libre jouissance du salaire qui est la récompense de sa peine, ne possède-t-il pas également tous les droits politiques attachés à la qualité de citoyen? Comme le maître qui les emploie, les ouvriers ne seront-ils pas désormais élec-

eurs et éligibles? Ne sont-ils pas déjà fort éclairés, t avec un système libéral d'instruction publique, ne e deviendront-ils pas de jour en jour davantage? N'ont-ils pas d'ailleurs leur part de ce bon sens qui est le fond de l'esprit français?

Tous ces éléments sont autant de garanties en faveur d'une solution amiable des difficultés qui peuvent être résolues par les lois dans cet immense problème de l'organisation du travail. Si d'autres sont de nature à ne l'être jamais, comme nous le craignons, ou du moins à ne jamais l'être efficacement pour un peuple isolé, les ouvriers ne tarderont pas à la reconnaître, et ils ne voudront pas, en luttant contre des impossibilités démontrées, condamner la société à des convulsions dont ils seraient les premiers à souffrir. L'ordre dans la cité, la paix entre les citoyens, sont la condition nécessaire de toute amélioration sociale.

La Presse adresse aux ouvriers les exhortations suivantes :

« Cessez ces promenades en colonnes et ces assemblées en plein air, qui, toutes pacifiques qu'elles sont, n'en alarment pas moins tous les intérêts, ralentissent toutes les transactions, et font ce que vous feriez si vous forciez par un tour de clef le ressort principal qui communique à vos montres le mouvement. Rouages et aiguilles aussitôt s'arrêteraient. En vain leur demanderiez-vous ensuite de vous indiquer l'heure !

» Savez-vous où vous courez ainsi, en demandant inconsidérément, prématurément, que le nombre des heures de travail soit réduit et le taux des salaires augmenté? Vous courez à la ruine de votre patrie et à votre propre perte !

» Vous trouvez que onze heures de travail c'était trop, et que le prix qui vous était payé ce n'était pas assez. Eh bien ! savez-vous, en continuant ainsi, ce qui vous attend ? Il faut que je vous le dise, puisqu'on n'a pas eu la sincérité et la fermeté de vous le déclarer tout de suite et en face : ce qui vous attend, si les mesures les plus énergiques et les plus efficaces ne sont pas prises sans retard par le Gouvernement provisoire, si vous ne donnez pas l'exemple de l'ordre, si vous ne rassurez pas le crédit ; ce qui vous attend, c'est qu'avant deux mois vous n'aurez plus ni travail, ni pain.

» Vous implorerez pour avoir du travail, ne fût-ce qu'une heure ; mais le travail qu'on a tué est longtemps à renaître. Vous en implorerez en vain !

» Vous demanderez du pain, et l'État lui-même ne pourra vous en donner, condamné à l'impuissance par la misère publique.

» Vous déshonorerez-vous par le pillage ? — Non, certes ; le pillage, c'est le gaspillage ; il n'a qu'un jour, il n'a pas de lendemain ; et, s'il peut faire pendant un jour à peine cesser la misère et la faim, ce n'est que pour la rendre plus terrible, plus inexorable encore.

» Songez-y ! »

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÈIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Rapport fait au Gouvernement sur la situation financière de la République, par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Le pays veut connaître la vérité sur l'état réel de ses finances. Le Gouvernement provisoire de la République a besoin de la lui dire. C'est son devoir, son intérêt, son droit.

Il la dira tout entière, sans haine, sans crainte, mais aussi sans ménagements.

J'aborde les faits :

Dette publique.

Au 1er janvier 1841, le capital de la dette publique, déduction faite des rentes appartenant à la caisse d'amortissement était de..... 4,267,315,402

Le 1er janvier 1848, il s'élevait à 5,179,644,730

Loin de mettre une si longue paix à profit pour réduire le chiffre de la dette, la dernière administration l'a ainsi augmentée dans des proportions énormes :— 912,329,328 fr. en sept années !

Budgets.

Les budgets suivaient la progression de la dette.

Celui de 1829 à 1830 se montait à..... 1,014,914,000 »

L'ensemble des crédits mis à la disposition du gouvernement déchu sur l'exercice 1847 s'élève à 1,712,979,639 62

Malgré les accroissements successifs des recettes, les budgets présentaient chaque année un déficit considérable.

De 1840 à 1847 inclusivement, la dépense a dépassé la recette de 604,525,000 fr.

Pour 1848, le déficit prévu est de 48 millions, sans compter le chapitre complémentaire des crédits supplémentaires, extraordinaires, etc., ce qui élève à 652,525,000 fr. la totalité du déficit des budgets à la charge de la dernière administration.

Travaux publics.

Les travaux publics entrepris sans mesure sur tous les points du territoire à la fois, pour satisfaire ou fomenter la corruption électorale, et non avec cette réserve que la prudence commandait si impérieusement, ont élevé les crédits à..... 1,081,000,000

A déduire les sommes remboursées par les compagnies... 160,000,000 } 242,000,000
Dernier emprunt... 82,000,000 }

Reste..... 839,000,000

Sur cette somme, 435 millions ont été dépensés sur les ressources de la dette flottante, et 404 millions restent encore à acquitter d'ici à l'achèvement des travaux.

Dette flottante.

La dette flottante montait dans des proportions non moins considérables.

Au commencement de 1831, elle atteignait un chiffre d'environ 250,000,000 fr.

A la date du 26 février dernier, elle dépassait..... 670,000,000

Plus, pour les rentes appartenant aux caisses d'épargne..... 202,000,000

En tout..... 872,000,000

Sous un pareil régime, la situation de la caisse centrale du Trésor devait être rarement brillante. Pendant les deux cent soixante-huit derniers jours de son existence, le Gouvernement déchu a dépensé au delà de ses ressources ordinaires 294,800,000 fr. — 1,100,000 fr. par jour.

Pour alimenter ces dépenses, le Gouvernement de l'ex-roi puisait à trois sources : les bons royaux, l'emprunt, les caisses d'épargne.

Du 12 avril 1847 au 26 février 1848, le chiffre des bons du Trésor est monté de 86 millions à 325 millions.

Les versements de l'emprunt conclu le 10 novembre 1847 ont été de 82 millions.

Le reste de l'emprunt sera-t-il réalisé? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'il faudra payer les bons du Trésor.

Quant aux caisses d'épargne, tout le monde en connaît la déplorable histoire. Sur les 355 millions versés entre les mains de la précédente administration, je n'ai trouvé en compte courant au Trésor qu'une soixantaine de millions. Le reste était immobilisé en rentes ou en actions. D'où il suit que le Gouvernement déchu s'était mis dans l'impossibilité absolue d'opérer les remboursements qui auraient pu lui être demandés.

Telle est au vrai, citoyens, la situation financière que la monarchie lègue à la République. La République l'accepte.

Mais il est urgent de porter remède au mal. Comment? Pour assurer tous les services, établir le crédit public sur des bases vraiment solides, pourvoir à la continuation des travaux entrepris, améliorer le sort du peuple, que faut-il? Des mesures sages, énergiques, promptes.

Voici celles que j'ai déjà prises ou que j'ai l'honneur de soumettre à la décision du Gouvernement provisoire.

Amortissement.

L'amortissement doit être maintenu ; c'est un engagement de l'État envers ses créanciers ; il faut que cet engagement soit rempli. Mais le gouvernement déchu avait disposé par avance des réserves de l'amortissement. Lorsque la rente est tombée au-dessous du pair, nous nous sommes donc trouvés dans cette alternative, ou de faire mouvoir l'amortissement et de suspendre les travaux, ou de les continuer en donnant, comme par le passé, des bons du Trésor au lieu de numéraire à la caisse d'amortissement. Ce dernier parti avait le double avantage d'assurer du pain à ceux qui n'en ont pas, et de laisser les espèces dans les caisses du Trésor : plus de 500,000 fr. par jour. Il était donc impérieusement commandé par les circonstances. Je l'ai pris. J'ai décidé que la caisse d'amortissement continuerait de recevoir des bons du Trésor au lieu d'espèces.

Bons du Trésor.

Les bons émis s'élevaient, le 24 février 1848, à 329,886,000 fr. Un certain nombre de ces billets est à courte échéance. Mais, en général, ils sont régulièrement distribués sur les divers mois de 1848 et de 1849. La perception des impôts se fait actuellement avec la plus grande facilité. Les citoyens, dans leur patriotisme, se font un devoir de porter au Trésor les impôts de l'année courante. Le service des bons du Trésor est assuré. Je propose seulement de fixer l'intérêt à 5 0/0 pour toutes les échéances indistinctement.

Caisses d'épargne.

3° Malgré les représentations les plus énergiques, le gouvernement de l'ex-roi s'était mis dans l'impossibilité de tenir ses engagements envers les créanciers de la caisse d'épargne. Le gage, incessamment exigible, n'était plus libre dans ses mains. Au moment où j'ai pris la direction des finances de l'État, le 7 mars au soir, la propriété des déposants se décomposait de la manière suivante :

Au Trésor en compte ct. à 4 0/0..	65,703,620 40
En rentes 5 0/0, ayant coûté.....	34,106,135 25
En rentes 4 0/0, id.	202,316,175 »
En rentes 3 0/0, id.	34,084,447 92
En actions des 4 canaux, id.....	14,059,120 »
En actions des 3 canaux, id.....	4,018,218 75
	355,087,717 32

Peut-être le nouveau Gouvernement aurait-il pu dire aux créanciers des caisses d'épargne : « Voilà le gage que nous laisse le gouvernement en qui vous aviez placé votre confiance, reprenez-le. » Ce moyen de résoudre une difficulté considérable n'était pas injuste. Il était facile. Nous l'avons repoussé. La rente et les autres valeurs étant aujourd'hui dépréciées, les déposants auraient eu à subir une perte plus ou moins forte : nous n'avons pas voulu la leur imposer.

Mais, après une étude rapide et minutieuse de la situation des déposants, nous avons reconnu que les petites sommes appartenaient, en général, à des citoyens besogneux ; que les gros dépôts, surtout dans les départements, étaient la propriété de familles plus ou moins aisées, qui souvent éludaient les limitations de la loi en répartissant les livrets sur plusieurs têtes ; nous avons reconnu que si les premiers, en retirant leurs dépôts, obéissaient au conseil de la nécessité, ceux-ci faisaient preuve d'une malveillance coupable et d'une défiance injurieuse envers le Gouvernement républicain.

Voulant récompenser ceux qui montrent une confiance éclairée, j'ai déjà décidé que l'intérêt des fonds versés ou laissés dans les caisses d'épargne serait élevé à 5 0/0.

Voulant aujourd'hui concilier tout à la fois la bienveillance que les déposants malaisés inspirent au Gouvernement et les impérieuses nécessités d'une situation que nous n'avons pas faite, je propose au Gouvernement provisoire de décider :

1° Que les dépôts de 100 fr. et au-dessous seront remboursés intégralement en espèces ;

2° Que les dépôts de 101 à 1,000 fr. pourront être remboursés, savoir : 100 fr. en espèces ; le surplus, jusqu'à concurrence de moitié de la somme, en un ou plusieurs bons du Trésor, à quatre mois d'échéance et portant intérêt à 5 0/0 ; la dernière moitié, en coupons de rentes 5 0/0 au pair ;

3° Que pour les livrets dont le solde dépassera 1,000 fr., la caisse d'épargne pourra payer : 100 fr. en espèces ; le surplus, jusqu'à concurrence de moitié de la somme, en un ou plusieurs bons du Trésor, à six mois d'échéance, et portant intérêt à 5 0/0 ; la dernière moitié, en un coupon de rente 5 0/0 au pair.

Réduction du nombre des emplois.

La gratuité des fonctions publiques est une institution aristocratique. L'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois implique l'idée d'une juste rémunération.

La République veut être bien servie : elle rétribuera convenablement ceux qui lui dévoueront leur intelligence et leur temps. Les fonctions publiques seront désormais une carrière véritable, où les intelligents, les zélés, les probes, n'auront plus à céder tristement le pas aux plus recommandés. — Point de sinécures, peu d'employés bien payés ; tels seront désormais le principe et la règle du Gouvernement de la République.

Je propose donc au Gouvernement provisoire de décider, en principe, que le nombre des emplois sera réduit dans une large proportion, et que les traitements seront fixés sur de nouvelles bases.

Voilà, citoyens, l'ensemble des mesures qui me paraissent le plus convenables et le plus efficaces pour empêcher que les espèces ne s'écoulent du Trésor avec une dangereuse rapidité.

Je dois maintenant vous soumettre une autre série de propositions ayant pour but d'activer le mouvement du numéraire vers les caisses de l'État, et d'imprimer à la circulation une grande vivacité.

Diamants de la couronne.

Ces valeurs, dont la royauté n'était qu'usufruitière, appartiennent à l'État.

L'argenterie trouvée aux Tuileries et dans les autres résidences royales lui appartient également.

Il a le droit d'en disposer, et les charges que le régime déchu fait peser sur l'avenir de la République donnent à cette mesure politique le caractère d'une expiation.

Je vous propose de décréter que le ministre des finances sera autorisé :

1° A aliéner les diamants de la couronne aux prix qui auront été fixés par les experts assermentés ;

2° A faire convertir immédiatement en monnaie à l'effigie de la République l'argenterie et les lingots provenant des Tuileries, de Neuilly et des autres résidences attribuées par la loi de 1832 sur la liste civile à la royauté déchue.

Il est entendu que les objets d'art sont exceptés de cette mesure.

Domaine de l'ancienne liste civile.

Aux termes du décret que vous avez rendu, les biens de l'ancienne liste civile ont fait retour au domaine de l'État.

Ces biens, dont la valeur va être rigoureusement estimée, ont successivement passé des anciens rois à l'empereur, de l'empereur à Louis XVIII et à Charles X, de ceux-ci à l'ex-roi Louis-Philippe.

Par leur cohésion, par les traditions, les habitudes de leur administration, ils semblent toujours attendre un nouveau maître. Au double point de vue de la politique et de la finance, pour rompre complétement cette longue et forte chaîne de possession publique, pour assurer à l'État les ressources que le régime déchu a rendues indispensables, je vous propose de décider que le ministre des finances sera autorisé à aliéner, s'il le juge nécessaire, dans les formes stipulées au décret ci-après, les bois, terres, champs, etc., qui composent les biens de l'ancienne liste civile.

Il est entendu que le domaine dit *privé* n'est point compris dans cette mesure, et qu'il reste provisoirement sous le sequestre, à la disposition de l'Assemblée nationale.

Bois de l'Etat.

Au point de vue financier, l'administration des forêts de l'Etat a jusqu'ici laissé beaucoup à désirer. Ces magnifiques propriétés ne rapportent guère, dans leur ensemble, au Trésor que 2 0/0. Dans quelques départements, leur produit ne couvre même pas les frais d'exploitation. Je vais faire étudier les moyens d'améliorer cette partie du service.

Mais, en attendant, il est certain qu'aujourd'hui plusieurs parties de ces forêts peuvent être vendues avec un égal avantage et pour le Trésor qui percevrait les produits de la vente, et pour la richesse générale, qui croîtrait par suite d'une gestion plus énergique et plus habile.

Je vous propose, en conséquence, de décider que le ministre des finances est autorisé à rechercher dans les bois de l'Etat les lots qui pourraient être utilement vendus aux particuliers, et à prononcer cette aliénation, s'il la juge indispensable, jusqu'à concurrence de 100 millions, conformément aux dispositions du décret qui accompagne mon rapport.

Emprunt.

Pour faire face au déficit qui le pressait de toutes parts, le gouvernement déchu avait obtenu du parlement l'autorisation d'émettre un emprunt de 350 millions. 250 millions ont été souscrits, le 10 novembre dernier, sur lesquels le Trésor a déjà perçu 82 millions. Le complément de cet emprunt sera-t-il réalisé? Les difficultés que le gouvernement de l'ex-roi nous lègue seront-elles pour les souscripteurs une raison de force majeure ou un prétexte de ne pas tenir leurs engagements? Je l'ignore. Mais, en présence de la dépréciation des effets publics, pour si passagère qu'elle soit, la prudence commande la prévoyance. Quelle que soit la résolution ou la puissance réelle des souscripteurs, il faut que le Trésor soit mis en état de se passer des versements ultérieurs, même les plus prochains. Les mesures ci-dessus ont eu pour objet et auront pour résultat d'y pourvoir.

Mais la magnifique expansion de patriotisme, de dévouement, d'abnégation, d'intelligente ardeur qu'a suscitée partout l'avénement de la République, conseille une plus haute entreprise. Un grand nombre de citoyens ont offert au Gouvernement le don volontaire de sommes et de valeurs considérables. Plein d'une gratitude profonde pour une offre si patriotique et si honorable, le Gouvernement de la République ne l'acceptera pourtant pas. Il convient de laisser à ceux qui en font un si noble usage la libre disposition de leur fortune. Mais il sera permis de rattacher ces généreux citoyens à la fortune de l'État par une combinaison également avantageuse pour lui et pour eux. Aux termes de la loi du 8 août 1847, le Trésor a encore à émettre sur le dernier emprunt une somme de 100 millions. Je vous propose, citoyens, de décréter que cette émission aura lieu immédiatement sous ce titre : EMPRUNT NATIONAL. Tous les citoyens qui voulaient apporter leur tribut volontaire à la prospérité de la République y seront désormais admis. L'emprunt national sera ouvert pendant un mois. En échange de leur offrande, les citoyens recevront un coupon de rente 5 0/0 au pair, quand bien même ce fonds dépasserait le pair avant le complément de la souscription.

Il y aura là un triple avantage. D'une part, l'emprunt national étant directement pris au Trésor par les souscripteurs, sera immédiatement classé ; d'autre part, l'emprunt du 10 novembre 1847, s'il est abandonné par les preneurs, ne pèsera plus sur la place ; et si, plus tard, de nouvelles circonstances obligeaient la République à se servir de son crédit, nous serions sur un terrain complétement dégagé, où la liberté de nos mouvements ne trouverait plus d'obstacles sérieux.

Dans un prochain rapport, aussitôt que les calculs auront pu être établis avec une rigoureuse précision, je ferai connaître au Gouvernement le résultat chiffré de toutes les mesures que je viens de proposer.

Je ne tarderai pas non plus à lui soumettre les bases d'un nouveau budget, d'un budget vrai, sérieux, honnête ; en un mot, du budget de la République. Dans ce but, je me suis déjà entendu avec mes collègues des divers ministères, qui font tous leurs efforts pour que les dépenses de leurs départements soient réduites au minimum des nécessités réelles.

Il me reste maintenant à compléter cet exposé par quelques observations générales.

Les perspectives actuelles du Trésor sont rassurantes. Grâce aux mesures qui ont été ou qui vont être prescrites, la situation prochaine sera bonne. Dans ce premier moment d'inquiétudes qui succède toujours aux grandes commotions politiques, les demandes d'argent ont afflué. Les caisses d'épargne surtout ont reçu de nombreuses demandes de remboursement. mais déjà cette panique se calme. Tout le monde comprend que la fortune de la France est aujourd'hui ce qu'elle était hier, et l'on aperçoit dans un prochain avenir les améliorations qui doivent nécessairement résulter des nouvelles institutions que le pays s'est

données. D'ailleurs, le zèle des citoyens se montre supérieur à toutes les difficultés. Les versements anticipés qui s'exécutent dans tous les bureaux de perception nous donnent l'assurance de pourvoir facilement désormais, non seulement aux services ordinaires, mais encore aux nécessités de l'imprévu.

Quant à la situation générale de la République sous le rapport financier, j'estime qu'elle n'a plus rien d'effrayant. La dette nationale, déduction faite des rentes qui appartiennent à l'amortissement, s'élève à..... 5,200,000,000

Si l'on demande ce qu'a produit cette masse de capitaux, l'esprit s'arrête déconcerté devant l'énorme disproportion des moyens avec les résultats. Mais si l'on regarde le pays lui-même, l'aspect de ce qu'il peut rassure.

La dette anglaise s'élève à 20 milliards. Elle repose sur l'assujétissement industriel et commercial de l'univers. Base variable et fragile!

La nôtre n'est que de 5 milliards, et elle a pour base toute la propriété publique et particulière de la France, base inébranlable et chaque jour plus forte!

Encore quelques années d'un Gouvernement républicain, d'une administration loyale, prudente et ferme, et le crédit de la France n'aura pas d'égal.

Mais, dans ma conviction profonde, ces heureuses prévisions ne peuvent être réalisées que par le rapide affermissement de la République. Que tous les bons citoyens s'y efforcent, sans enthousiasme irréfléchi comme sans inutiles regrets. Le dernier prestige de la monarchie, c'était l'utilité. Beaucoup d'hommes sincères croyaient le maintien de cette forme indispensable au maintien de l'ordre, au règlement de tous les intérêts légitimes. La monarchie compromise, ils croyaient tout perdu. Ils se trompaient. Cette solennelle expérience qui vient de se faire a dû convaincre les esprits abusés, mais sincères. Ce qui est certain, ce que j'affirme de toute la force d'une conviction éclairée et loyale, c'est que, si la dynastie d'Orléans avait régné quelques temps encore, la banqueroute était inévitable.

Oui, citoyens! proclamons-le avec bonheur, avec orgueil: à tous les titres qui recommandent la République à l'amour de la France et au respect du monde, il faut ajouter celui-ci:

La République a sauvé la France de la banqueroute!

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

Emprunt national.

ARRÊTÉ.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 9 de ce mois relatif à l'emprunt national de 100 millions,

Voulant régler les formes d'exécution dudit emprunt,

Arrête:

Art. 1er. Les versements prévus par l'art. 3 du décret précité seront reçus à Paris, à la caisse du receveur central et des receveurs d'arrondissement de la Seine, et dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

Chaque versement donnera lieu à la délivrance d'un récépissé à souche et à talon, qui sera visé et contrôlé conformément aux règlements en vigueur.

Dans les cinq jours du versement à Paris, et dans les quinze jours pour les départements, le récépissé sera échangé aux mêmes caisses contre une inscription de rente 5 0/0 au pair nominative.

Toutefois, sur la demande du titulaire, cette inscription nominative pourra être convertie en une rente au porteur.

Les versements opérés pour l'emprunt national ne seront pas inférieurs à 100 francs et devront être arrondis par multiple de 20 francs.

Art. 2. Les souscripteurs qui n'effectueraient pas en une fois leur versement, en pourront réaliser le montant ainsi qu'il suit:

Un tiers immédiatement,
Un tiers au 15 avril,
Un tiers au 15 mai.

L'inscription de rentes ne pourrait être réclamée qu'après la totalité des versements.

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

ÉLECTIONS.

Le Gouvernement provisoire, considérant que le droit électoral par lequel s'exerce la souveraineté du peuple doit être assuré et facilité par tous les moyens,

Décrète:

Art. 1er. Les extraits de naissance qui seraient nécessaires pour établir l'âge des électeurs et pour l'exercice du droit électoral, seront délivrés gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera.

Les dispositions de l'instruction du Gouvernement provisoire du 8 mars courant pour l'exécution du décret du 5 du même mois, relatif aux élections générales, sont applicables, en ce qui concerne les incapacités (n° 4 de l'instruction), aux élections de la garde nationale.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les diamants de la couronne, dont la royauté n'était qu'usufruitière, appartiennent à la nation;

Considérant que les autres valeurs mobilières qui servaient à l'ornement et à la splendeur des résidences royales lui appartiennent également;

Considérant qu'elle a le droit d'en disposer dans l'intérêt public;

Attendu que la circulation du numéraire est en ce moment insuffisante;

Décrète:

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé:

1° A aliéner les diamants de la couronne au prix qui aura été fixé par les experts assermentés;

2° A faire convertir immédiatement en monnaie, au type de la République, l'argenterie et les lingots provenant des Tuileries, du château de Neuilly et de toutes les résidences attribuées, par la loi de 1832, sur la liste civile, à la royauté déchue.

Les objets d'art sont exceptés de cette mesure.

Le Gouvernement provisoire de la République;

Sur la proposition du ministre de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. Amnistie pleine et entière est accordé aux hommes qui étaient détenus, le 24 février, dans les prisons militaires; des ordres seront donnés pour que ces hommes soient immédiatement réintégrés dans l'armée.

Art. 2. Seront recherchés immédiatement et réincarcérés les trente-cinq militaires qui étaient détenus pour des crimes ou délits communs. Ces hommes pourront être compris ultérieurement dans un travail de grâce, s'ils s'en rendent dignes par leur conduite.

COMMUNICATIONS DIPLOMATIQUES.

Le prince de Ligne, ambassadeur de S. M. le roi des Belges, a eu aujourd'hui une conférence officielle avec M. de Lamartine et lui a communiqué une dépêche de M. d'Hoffschmitt, ministre des affaires étrangères de Belgique, dont le sens est à peu près celui-ci:

« Je vous prie de voir sans retard M. de Lamartine pour lui exprimer nos sentiments de satisfaction pour la loyauté et la franchise de ses déclarations; dites-lui, s'il vous plaît, qu'elles ont été vivement appréciées par le Gouvernement du roi, et que, dans nos rapports avec la France, nous userons de la même franchise et de la même loyauté. Nous avons à cœur de conserver à ces rapports le caractère le plus amical et le plus bienveillant. »

L'ambassadeur a également eu mission d'assurer le Gouvernement de la République que les milices appelées en Belgique sous le drapeau n'avaient aucun but agressif ou hostile contre la République, mais n'avaient d'autre objet que d'assurer contre toutes les puissances la neutralité belge. Il a renouvelé l'assurance donnée par le gouvernement belge de reconnaître la République aussitôt que l'Assemblée nationale l'aura sanctionnée, et il est chargé en attendant d'entretenir les rapports les plus amicaux entre les deux peuples.

L'ambassadeur d'Angleterre a communiqué aujourd'hui à M. de Lamartine deux dépêches de lord Palmerston, dans l'une desquelles lord Palmerston prémunit l'opinion contre l'idée que l'hospitalité de l'Angleterre à la famille déchue soit une marque de sympathie politique de nature à inquiéter la France sur les bonnes relations entre les deux peuples. Il engage lord Normanby à bien convaincre le Gouvernement provisoire de la République qu'il n'y a dans cet azyle et dans ces égards accordés à de grandes infortunes d'autre signification que celle de l'hospitalité même.

Le ministre des affaires étrangères de la République a reçu la communication suivante du gouvernement de Fribourg.

Aux Membres du Goucernement provisoire.

Messieurs, la France, toujours à la tête des nations, vient de franchir un nouvel abîme, celui qui l'éloignait de la démocratie.

Elle a renversé un régime déloyal et corrupteur, et avec lui la barrière qui séparait la nation française du peuple helvétique.

Accomplie avec autant de calme que de grandeur, cette révolution providentielle va préparer l'émancipation des peuples.

Elle anéantit les dernières espérances du Sunderbund, déjoue les complots de l'absolutisme, consolide nos nouvelles institutions et ranime entre les deux pays ces vives sympathies que tous les efforts d'un gouvernement parjure n'ont pu détruire.

La Suisse entière a salué votre avénement avec acclamation. Le canton de Fribourg regretterait que son admiration et son dévouement restassent inapperçns. Il vous en offre le tribut. Les nobles et bienveillantes paroles que le ministre des affaires étrangères a adressées au chargé d'affaires de Suisse par intérim, nous font espérer que désormais la grande nation française et le peuple suisse se prêteront un mutuel appui dans la défense comme dans les conquêtes de la liberté.

Fribourg, le 5 mars 1818.

L'ambassadeur de Sardaigne a été chargé par sa cour de lire officieusement à M. Lamartine une dépêche de son gouvernement, assurant le ministre des affaires étrangères de France des dispositions les plus amicales à reconnaître la République.

Le ministre de Danemark est uenu aujourd'hui aux affaires étrangères assurer M. de Lamartine des bonnes dispositions de son gouvernement envers le nouveau gouvernement français, et assurer le ministre des affaires étrangères qu'il s'empressera de reconnaître la République aussitôt que les usages diplomatiques le permettront.

FAITS DIVERS.

Le *Siècle* annonce que M. Louis Blanc doit partir pour Lyon, où sa présence serait nécessitée par des différends graves survenus entre les maîtres et les ouvriers. Cette nouvelle est complétement inexacte.

— La principauté de Monaco a fait aussi sa révolution; elle s'est déclarée en république le 3 mars.

— M. Granier Cassagnac, revenu de Rome il y a quelques semaines, s'est présenté au Club républicain de la rue Fontaine-Saint-Georges; admis à la première séance à laquelle n'assistaient que très-peu de membres, on l'en a exclu, dès la seconde, à l'unanimité.

— M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, est nommé maire de Paris, en remplacement de M. Garnier-Pagès, nommé ministre des finances.

— M. Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire, est nommé directeur du comptoir d'escompte. M. Pinard en est nommé sous-directeur.

— Depuis l'année 1797 jusqu'à l'année 1835, le cours le plus bas de la rente 5 0/0 a été 6 fr. 16 c. (en décembre 1797), et le cours le plus élevé 104.80 (5 février 1824).

Depuis l'année 1825 jusqu'aujourd'hui, le cours le plus bas de la rente 5 0/0 a été 70 50, et de la rente 3 0/0, 46 (le 2 avril 1831.)

Le cours le plus élevé du 5 0/0, 126.30 (le 4 mars 1844), et le cours le plus élevé du 3 °/o, 86.40 (le 20 mars 1845).

— Des démarches sont faites par certains fonctionnaires conservés à la tête des administrations municipales de Paris. Il ne s'agirait rien moins que de provoquer les candidatures de MM. Odilon-Barrot, Thiers et autres, dans l'Assemblée nationale, et de les faire choisir par la population de Paris. Il nous suffira de signaler le fait pour n'avoir pas à craindre sa réalisation.

— Les comités des armes suivantes viennent d'être supprimés: état-major, gendarmerie, infanterie, cavalerie.

On ne conserve que les deux comités de l'artillerie et du génie. De grandes réformes ont été introduites dans le personnel des comités conservés, qui sont réduits à trois membres chacun.

— Une pétition vient d'être adressée au Gouvernement provisoire par M. Urbino, de Mantoue, au nom de plusieurs réfugiés italiens, ses compagnons d'exil.

Nous remarquons dans cette pétition le passage suivant:

« Citoyens! En Lombardie on égare nos frères désarmés; on y proclame la loi martiale, on y étouffe la plainte des moins résignés dans d'horribles cachots!

» Un gouvernement corrupteur et corrompu pouvait applaudir à de tels actes de cruauté; un gouvernement républicain ne saurait les tolérer.

» Les Lombards, *sans armes*, n'ont que l'option entre l'esclavage et la mort. »

— Hier matin, treize prévenus ont été extraits des prisons de la Seine et conduits à Nanterre pour assister à l'instruction qui se poursuit sur les faits de pillage, d'incendie et de dévastation dont cette commune, celles de Rueil et de Bougival ont été le théâtre. Les prévenus étaient conduits par des agents de la police de sûreté et par des volontaires de la garde mobile qui font ce service avec beaucoup de zèle et de régularité.

— On écrit de Pontoise (Seine-et-Oise), le 8 mars:

« Tous les désordres ont cessé sur la ligne du chemin de fer, grâce au concours actif de la population. »

— Le théâtre de l'Ambigu-Comique vient d'obtenir un beau succès avec *le 24 février*, scène en vers de MM. Paul Féval et Zaccone. Ce sont de nobles pensées exprimées noblement, et des bravos chaleureux ont prouvé une fois de plus à Paul Féval que, pour plaire au peuple, il n'est besoin ni d'insulter au malheur, ni de flatter des haines désormais éteintes.

— Le drame les *Quatre Sergents de la Rochelle*, de MM. Delaboullaye et Gabriel, qui obtint un succès si populaire à l'Ambigu, à la suite de la révolution de juillet, et que la censure conservatrice avait mis en interdit, après deux cents représentations, va être repris la semaine prochaine à ce théâtre. On ne peut douter de l'accueil réservé par le peuple des barricades de 1848 à cet hommage rendu à la mémoire des martyrs de 1821.

Départements.

Nous avons rendu compte des événements de St-Gaudens, et des mesures prises pour s'emparer des malfaiteurs qui dévastaient ce pays. Nous apprenons aujourd'hui que l'ordre est rétabli. La garde nationale est rentrée à Toulouse, emmenant avec elle 87 prisonniers, presque tous étrangers au département. La population entière est accourue au devant de ces valeureux citoyens qui, secondés par deux compagnies du 65e de ligne et deux brigades de gendarmerie, ont eu bientôt raison des fâcheux.

— On lit dans la *Gazette de Lyon*:

« Les élections d'officiers et de sous-officiers de la garde nationale ont eu lieu la semaine dernière. Chaque compagnie de grenadiers et de voltigeurs a été appelée à procéder à ces nominations, qui se sont faites avec ordre et dans un véritable esprit de fraternité. »

— Nous lisons dans le *Mercure Ségusien* du 8 mars:

« M. Beaune est parti dimanche de Saint-Étienne pour Montbrison. Son arrivée dans cette dernière ville n'a pas été plutôt connue, que le tambour a appelé tous les habitants, qui se sont empressés sur les pas du citoyen délégué de la République, et ont poussé les vivats les plus énergiques.

— Hier, on a pu voir dans nos rues, en plein midi, et sous les rayons du plus beau soleil, deux hommes portant comme Diogène une lanterne allumée. Ces deux hommes étaient précédés d'un troisième portant un écriteau sur lequel était écrit: *Qui embauche?*

(Mercure Ségusien.)

Chronique des Chemins de fer.

Au milieu des graves événements qui agitent le pays, l'attention s'éloigne peu à peu des questions qui ne sont point exclusivement politiques. Les chemins de fer, entre autres, sont presque oubliés, et nous ne sachions pas que personne s'en occupe en dehors de l'enceinte de la Bourse, leur temple privilégié. Les chemins de fer cependant sont appelés à exercer une immense influence dans l'ensemble du travail national. Plus que tout autre pays, la France en a besoin: son industrie ne grandira, son agriculture ne deviendra prospère qu'à l'aide de ces voies rapides qui rapprochent le consommateur du producteur, effacent par la vitesse l'espace et le temps, activent et multiplient toutes les transactions commerciales et privées.

A ce titre, il peut être utile de chercher à ramener sur eux l'attention des esprits. L'ère de notre régénération politique ne saurait être stérile pour les questions d'amélioration matérielle, pour celles surtout qui se lient aussi intimement que la question des chemins de fer à l'amélioration intellectuelle et morale du peuple. Il s'agit de poursuivre et de compléter les travaux commencés; pour cela, il faut rendre aux capitaux la confiance, à l'esprit d'association l'essort qu'ils avaient jadis.

La publicité est un des plus sûrs moyens d'obtenir ce résultat. Que chacun soit instruit de la situation réelle des diverses entreprises et la confiance renaîtra, car cette situation est demeurée satisfaisante en dépit de la crise commerciale et financière où depuis deux ans se débat le pays; de plus, elle est un indice certain de la prospérité future des entreprises commencées.

La question du mode d'exécution, nous la croyons jugée. Et cela par deux raisons: d'abord, parce que le système qui a prévalu a dirigé vers les entreprises de chemins de fer des masses trop considérables de capitaux pour qu'un revirement à cet égard puisse s'opérer sans danger, et ensuite parce que l'Etat, qu'il soit monarchique ou républicain, exécute toujours mal et chèrement les services publics dont il est chargé. Notre concours est donc assuré aux Compagnies; nous les soutiendrons de toutes nos forces dans l'œuvre plus laborieuse que profitable où elles se trouvent engagées, tout en réservant la liberté de nos appréciations pour les différents cas qui pourront se présenter. En attendant, nous accueillerons les communications qui nous seront faites à cet égard; déjà nous nous empressons d'insérer dans le tableau suivant celles encore incomplètes qui, jusqu'à ce jour, nous sont parvenues.

Recettes de la semaine sur les principaux Chemins de fer français.

NOMS DES CHEMINS.	Longueur totale.	Lgr. exploitée.	Nombre de Voyageurs.	Produit des Voyageurs, Bagages, etc.	Produit des grosses Marchandises.	Produit total.	Semaine correspondante de 1847.
Paris à Orléans.....	133	133	24,716	103,868	82,048	185,917	175,342
Paris à Rouen (1).....	137	137	7,7[illegible]	55,214	51,915	107,130	156,171
Rouen au Havre.....	95	95	3,440	17,912	19,775	37,688	—
Amiens à Boulogne...	123	112	2,919	27,945	1,944	29,889	—
Centre, Vierzon.....	232	172	5,258	33,660	26,315	59,976	—
Orléans à Bordeaux... (sect. d'Orl. à Tours)	500	114	6,551	32,649	34,363	67,013	64,871
Marseille à Avignon..	120	114	9,871	—	—	31,059	—

(1) Du 20 au 24 février seulement, ainsi que pour la ligne du Havre.

Lundi, nous publierons le tableau des recettes pendant le mois de février dernier. Nous renvoyons à ce jour les observations que nous suggèrent les résultats du tableau qui précède.

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

Londres. — Hier Trafalgar-Square et tout le voisinage avaient été évacués par les oisifs, il n'y avait plus aucun rassemblement et les boutiques étaient rouvertes comme d'habitude. *(Morning-Post du 10 mars.)*

—On parle beaucoup de la nouvelle ligue que veut former M. Cobden et dont il a parlé dans la Chambre des communes. Cette ligue se propose de garantir la paix et la liberté du commerce. *(Globe.)*

Edimbourg. — Extrait du *Scotsman* d'hier. — L'émeute a été sérieuse; pas une lanterne n'a échappé, beaucoup de voiture sont été brisées; un homme a eu le nez coupé par un dragon; il y a eu des jambes cassées. — 50 individus ont été arrêtés par la police. Pendant l'émeute, on a entendu encore deux fois le cri de *Vive la République;* mais cette émeute ne paraît avoir eu aucun caractère politique. — La pluie a puissamment contribué au rétablissement de la tranquillité. *(Id.)*

— Il y a eu des meetings à Kilkenny, Limerick, Cork et dans d'autres villes de l'Irlande pour adopter des adresses de sympathie et félicitation au peuple français. Au meeting de Kilkenny, il y avait 3 juges de paix et plusieurs prêtres catholiques romains. Le fauteuil était occupé par le maire. — Henry Potter, ex-maire, prend la parole : Hommes de la vieille et de la jeune Irlande, s'écrie-t-il, réunissons-nous, et d'une commune voix, assez puissante pour être entendue, demandons du pain et du travail pour le peuple, et la liberté pour le pays (applaudissements). Nous ne voulons rien de moins : voyez luire sur un pays voisin le beau soleil de la Liberté..... (Plusieurs voix : hurrah pour la France !) (Une voix : une salve d'applaudissements pour Ledru-Rollin ! (Applaudissements). — Le docteur Cane prend à son tour la parole; il retrace le touchant tableau de la troupe de ligne fraternisant avec le peuple et criant Vive la Liberté ! (Hourrah pour la France !)

L'assemblée se sépare, proférant des cris de joie et de sympathie pour la nouvelle Irlande, Ledru-Rollin, la révolution française, le repeal, etc. — Il y a eu des illuminations dans le comté de Meath.

(Plorn. Chronicle, 10 mars.)

— Tout ce que l'on peut dire à l'égard de la Commission des Travailleurs établie en France, c'est qu'une grande vérité et sur laquelle on devrait surtout insister, est celle-ci : intérêts du capital et du travail sont inséparables. Si l'on adopte des mesures pour ébranler le capital industriel de la France, le sort des classes ouvrières deviendra trop effrayant pour que l'on y arrête ses égards. Il est difficile, quant à présent, de voir comment on pourrait concilier en France les deux éléments vitaux de la prospérité sociale. Deux remèdes seuls se présentent : la raison et l'expérience. S'il n'y a pas assez de raison en France pour empêcher la tentative d'avoir lieu, la plus cruelle expérience apprendra aux Français que la liberté de l'industrie est la base de l'économie nationale. — Si le Gouvernement provisoire ne partage pas les théories ni les utopies de la commission qui siége au Luxembourg, alors commencera un schisme formidable. Déjà le drapeau tricolore et le drapeau rouge se sont trouvés en présence; les républicains et les communistes qui ont conspiré derrière les barricades du 24 février, préparent leurs lieux de réunion, de ralliement, leurs clubs respectifs, leurs futurs moyens d'action. Le choc est inévitable.

— Les capitaux anglais qui se pressaient en France vont très rapidement s'en éloigner à moins que le Gouvernement provisoire n'adopte des mesures immédiates et décisives dans l'intérêt des ouvriers anglais expulsés de France injustement. Il est temps qu'une proclamation paraisse ou tout du moins une circulaire signalant la folie de cette expulsion. L'occasion est excellente, et si M. Lamartine est vraiment généreux, d'un esprit élevé et énergique comme nous le croyons, il la saisira. *(M. Chronicle* du 10 mars.)

— Le prince Metternich se trouve aujourd'hui dans cette alternative : céder aux demandes populaires ou rechercher l'assistance de la Russie. Sa carrière antérieure peut faire présumer qu'il préférera ce dernier parti, quoique ce soit assurément l'expédient le plus dangereux. L'occupation de la Gallicie par la Russie, préparée depuis longtemps, et à la veille de s'accomplir, sera un nouvel acheminement, un pas de géant vers le but favori de l'ambition russe, l'union, sous le même sceptre, de toutes les races slaves de l'Europe.

(Morning Chronicle du 10 mars.)

ALLEMAGNE.

Autriche. — Vienne, 2 mars. — Nous apprenons que l'Autriche se bornera à une attitude défensive vis-à-vis de la France : toutefois pour être efficace, cette attitude exigera de grands sacrifices financiers.

(Gaz. d'Augsbourg du 7 mars.)

— Le numéro le plus récent de la *Gazette officielle de Vienne,* contient ce qui suit : A l'occasion des événements politiques, le bruit s'est répandu que la Banque nationale ne rembourserait pas immédiatement les billets en argent, suivant la valeur nominale. On peut aisément se convaincre de la fausseté de cette nouvelle, attendu qu'aux termes du paragraphe 15 des statuts de la Banque, les caisses de la Banque nationale d'Autriche paieront immédiatement en argent les billets de banque qui seraient présentés comme cela a eu lieu jusqu'à présent. La direction de la Banque ne croit pouvoir mieux faire pour calmer les inquiétudes, que de publier la situation de la Banque nationale au 29 février 1848.

Actif.	Monnaie de convent. .	65,058,351 fl.	8 3/4 kr.
	Effets escomptés en portefeuille : échéanc. entre 5 et 95 jours . . .	86,295,502	54
	Valeurs engagées, remboursables en 90 j. . .	12,602,500	»
	Dettes publiq. hypothéq.	81,837,264	23 3/4
	Emprunt garanti pour la Hongrie.	1,081,809	45
		246,425,431 fl.	11 1/4 k
Passif.	Billets en circulation.	214.146,440 fl.	» kr.
	Solde des comptes courants.	1,906,391	11 2/4
	Fonds de banque pour 50,621 actions, au taux primitif de 600 fl. par action.	30,372,600	»
		246,425,431 fl.	11 2/4

Vienne, 5 mars. — (Signé), Ch. baron DE LEDERS, gouverneur de la banque, et Ch. DE CORTH, direct.

(Zeitungshall, 9 mars.)

4 mars. — L'échange des courriers est très-actif, par suite des événements de Paris. Cependant le cabinet prend une attitude calme et résignée, en présence des événements. M. de Munch Bellinghausen n'ira à Francfort que le mois prochain.

(Gazette universelle d'Augsbourg, 7 mars.)

BAVIÈRE. *Munich,* 6 *mars.* — On annonce que M. Thon Dittmar, le député populaire, que les vœux de plusieurs milliers de citoyens patriotes appelaient à la tête de l'administration, est nommé ministre de l'intérieur par le roi. Cette nomination et la proclamation du roi, empreinte des sentiments les plus loyaux et les plus sincères, ont produit la sensation la plus agréable Aujourd'hui, les troupes prêteront serment à la Constitution, et la censure cessera à partir de ce jour. On va armer les étudiants de l'Université, les élèves de l'École polytechnique et les artistes, pour qu'ils veillent, au besoin, à la tranquillité publique. Le bruit se répand à l'instant que Lerchenfeld est nommé ministre des finances, et Heintz ministre de la justice.

— Le drapeau tricolore a été arboré devant plusieurs maisons, il a même flotté sur les tours de quelques églises. — Les troupes viennent de prêter serment à la constitution.

Le général Baligaud a communiqué aux diverses colonnes formées en carré la résolution du roi. Les soldats ont levé la main droite et ont prononcé à haute et intelligible voix la formule du serment. La tenue des troupes était magnifique. Les officiers avaient mis des écharpes; les troupes furent vivement applaudies par le peuple et défilèrent devant le château. La famille royale était au balcon, à l'exception du roi qui est, dit-on, indisposé. Demain les étudiants prêtent serment. Les salles de l'université sont changées en corps-de-garde. La ville est illuminée.

(Gazette d'Augbourg, 7 mars.)

WURTEMBERG. *Stuttgard,* 8 *mars.* — Les ministres ne se présenteront pas devant les chambres. On parle de la composition d'un nouveau cabinet. Voici les noms : Justice, M. Pfizer; affaires étrangères, comte Degenfeld; intérieur, Duvernois; guerre, Bangald; finances, Goppelt. On dit que le conseiller de régence Seger est nommé directeur de la ville.

(Mercure de Souabe, 9 mars.)

Brunswick, 4 *mars.* — Hier soir une manifestation politique, prévue depuis longtemps, a eu lieu dans notre ville. Dans une grande assemblée de bourgeois on a demandé la liberté de la presse, l'institution du jury, l'armement du peuple, la convocation des États, la représentation du peuple allemand. Ce soir il y aura une nouvelle délibération en présence des magistrats.

HESSE ÉLECTORALE. *Cassel,* 6 *mars.* — Nous apprenons d'une source digne de foi que le gouvernement vient d'accorder aux catholiques allemands l'exercice libre de leur religion. — Les Etats sont convoqués pour délibérer sur la loi concernant la liberté de la presse.

Prusse-Halle, 3 *mars.* — On vient d'envoyer de notre ville de Magdebourg et d'autres villes, des adresses au roi par lesquelles on demande que les États soient convoqués et que l'on se déclare contre l'alliance avec la Russie. *(Gaz. de Cologne,* 4 mars.)

Frontière russo-polonaise, 28 *février.* — La nouvelle que des corps de troupes russes considérables se sont mis en mouvement vers la frontière d'Autriche est dénuée de fondement.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 6 mars :

« Hier le roi, accompagné du prince de Prusse et des ministres, a prononcé la clôture du comité général des États, qui depuis le commencement de cette année délibérait sur le projet du Code pénal.

» Dans ce discours, nous avons remarqué les passages suivants :

» Le ministre de l'intérieur a donné lecture d'un message du roi contenant les dispositions suivantes :

« 1° Nous voulons étendre à la diète générale la » périodicité accordée par les lettres-patentes du 3 » février de l'année dernière aux comités généraux » des Etats.

» 2° Les attributions des comités généraux des » Etats seront limitées de la manière proposée à l'u- » nanimité par les deux curies de la première diète » générale.

» 3° Conformément à ces résolutions, que nous » communiquons à nos fidèles Etats assemblés en » comités, nous changerons les lois constitutionnelles » du 3 février de l'année dernière par une ordon- » nance particulière que nous publierons avant la » convocation de la prochaine diète générale.

» Fait à Berlin, le 5 mars 1848.

» *Signé :* FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

— L'ordre est parti aujourd'hui de mobiliser encore les cinq régiments suivants : les 18e, 19e, 24e, 30e et 32e. Le général-lieutenant de Graben, actuellement à Dantzig, est nommé général en chef du 8e corps d'armée. Hier, plusieurs sénateurs de Hambourg sont arrivés ici. Ils ont cru devoir se démettre de leurs fonctions dans les circonstances actuelles. On annonce que la diète réunie sera convoquée immédiatement.

(Gaz. d'Aix-la-Chapelle, 9 mars.)

ITALIE.

TOSCANE. *Florence,* 4 *mars.* — Nous apprenons que le gouvernement a résolu de mobiliser les gardes nationaux volontaires, et a chargé de cette affaire l'illustre J. de Collegno. *(Patria,* 3 mars.)

— On trouve la réflexion suivante dans le 1er article de l'*Italia*, du 4 mars : Les dynasties italiennes n'ont qu'une seule voie à prendre : proclamer l'indépendance de l'Italie, et guider hardiment le char de la nationalité ressuscité. La censure a rayé une partie de cet article. Le journal proteste énergiquement contre cette radiation.

AVIS.

Le ministre de la guerre, informé que des chevaux appartenant à l'État ont été pris ou recueillis pendant ou après les journées de Février, invite les citoyens qui en sont détenteurs à les faire conduire, sans délai, à l'état-major de la 1re division militaire, rue de Lille, n° 1.

Il rappelle que les chevaux de l'armée sont marqués sur la fesse gauche de la lettre initiale de l'arme et du numéro du régiment, et, sur le sabot, du numéro matricule.

Général SUBERVIE.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 10 *mars.*

On disait dans la cité qu'il avait été envoyé de Paris à Londres une très-grande quantité d'actions de chemins de fer pour tâcher de les placer ici : mais on ne pourrait s'en défaire que moyennant d'énormes sacrifices. *(Morning-Herald* du 10 mars.)

— Les affaires ont été calmes dans la cité pendant toute la journée, mais sans que les affaires annonçassent la moindre animation. Comme il y a très-peu de fonds français ici, depuis plusieurs années, les affaires de la France ne devraient pas exercer une si grande influence sur nos affaires financières. *(Idem.)*

— Ce qui contribue à entretenir une grande pesanteur à la bourse et dans la cité, c'est la considération des inextricables embarras financiers qui s'accumulent tous les jours autour du Gouvernement provisoire à Paris. *(Times* du 10 mars.)

Bruxelles, 10 mars. — 5 0/0 1840, 75; 1842, 75; 4 1/2 0/0, 72; banque belge, 70.

Amsterdam, 9 *mars.* — 5 % esp. 9 1/8 à 10 1/4; grosses pièces 8 1/4 à 9; 3 % intérieur, 17 à 18; coupons 7 1/2 à 8; portug., 3 % 14 à 16; id. 4 %, 16 à 18; Intégr., 2 1/2, 39 1/2 à 40; 3 0/0, 48; 4 0/0, 62.

Anvers, 10 mars. —Dette act. d'Esp., 9 5/8; 2 1/2, 38; 4 1/2, 69 1/2; emp. 1840, 74.

Francfort, 8 *mars.*—2 1/2 0/0 mét., 36; 5 0/0 esp., 11 3/4 pap.; 11 1/4 argent.

Berlin, 8 *mars.* — 3 1/2 0/0, 84 1/4; actions de la banque, 85 3/4; Berlin-Anhalt, 95; Stettin, 90; Minden, 72; Nord, 40

Vienne, 6 *mars.* — 5 0/0 mét.; 4 0/0 71; 3 0/0 55; actions de la banque, 1180; emp. de 500 f., 187; de 250 f., 95; Nord, 85 1/2; Gloggnitz, 80.

BOURSE DE PARIS.—Samedi 11 Mars.

Nous avons malheureusement une nouvelle suspension à signaler : celle de la maison importante Laffitte, Blount et c°. On ne connaît encore aucuns détails.

Les actions d'Orléans ont repris par suite de l'augmentation des recettes indiquée par notre journal d'aujourd'hui.

Les affaires étaient toujours très-insignifiantes.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour^t.	A Prime.
France 3 0/0	51 »	»	60 d. 50 c.
— 4 0/0	»	»	»
— 4 1/2 0/0	»	»	»
— 5 0/0	77 »	»	»
Emprunt.....	»	»	»
Bons du Trésor.....	»		

Actions de la Banque...	1800	Oblig. de la Ville	985
Comptoir d'Alger.....	»	Caisse hypoth..	»
Belgique 1840 5 0/0....	75	Oblig. Gouin...	»
— 1842 5 0/0	75	— Ganneron	»
— 4 1/2 0/0.....	»	— Baudon ..	»
— 3 0/0.....	»	— Béchet...	»
— 2 1/2 0/0.....	»	— C. Legendre	»
Naples 5 0/0.....	»	Quatre canaux.	1000
Rome 5 0/0.....	72	Jouissance id..	»
Espagne 3 0/0	»	Aveyron	»
— intérieure 3 0/0.	»	Zinc V. Mont..	»
— 5 0/0.....	»	— Nouv. —	»
— passive	»	Monceaux.....	»
Chemin de St-Germain.	»	Ob. St-Germain	»
— Versailles (r. d.)	125	— Orléans...	»
— id. (r. g.).	100	— Rouen	»
— Orléans.....	850	— Hâvre	»
— Rouen.....	455	— Marseille..	»
— Hâvre.....	220	Gaz français...	»
— Marseille.....	295		
— Bâle.....	95		
— Centre.....	330		
— Boulogne.....	»		
— Bordeaux	400		
— Nord	350		
— Montereau	»		
— Lyon.....	300		
— Strasbourg.....	342		
— Tours, Nantes ..	335		
— Dieppe et Fécamp	»		
— Bordeaux, Teste.	»		
— Grand-Combe..	»		
— Montpell., Cette.	»		
— Anvers à Gand..	»		

CHANGES, 90 jours.	
Hambourg.....	83 3/4
Berlin	361 »
Londres.....	25 35
Madrid.....	490 »
Vienne.....	248 3/4
Amsterdam....	210 1/4
Francfort s/m..	208 1/2
Milan.....	»
Trieste.....	248 1/2
Naples.....	418 »
Or en barres...	40 »
Louis d'ors....	40 »
Arg. en barres.	5 »

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

LE SIÉGE DE L'ADMINISTRATION ET LE MATÉRIEL DE

L'IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX & Cie,

Viennent d'être transférés rue Bergère, 8.

Cet établissement, qui peut occuper 400 ouvriers, est le plus beau et l'un des plus considérables de Paris. Il vient d'être construit et organisé spécialement pour exécuter avec la plus grande célérité et avec tout le luxe et le soin possibles en

TYPOGRAPHIE, les Journaux, Mémoires, Brochures, Modèles, Formules, Affiches, Actions, Prix-Courants, Catalogues, Conditions de Recouvrements, Ouvrages de Science et de Littérature, etc.;

LITHOGRAPHIE, Étiquettes, Cartes d'adresses et autres, Factures, Têtes de lettres, Mandats à deux teintes, Registres, Plans, Dessins, Cartes géographiques, Gravure sur pierre, etc.;

AUTOGRAPHIE, Minutes, Circulaires, Mémoires, Devis, Tracés, Croquis, Fac-Simile, etc.

REGISTRES. — Fabrique de Registres de toute espèce, couverts en toile, maroquin ou autrement, à Dos élastiques, Garniture en cuivre, à Fermoirs, etc.

RÉGLURE. — Ateliers de Réglure en toutes couleurs, sur papiers de tous formats, pour États, Dossiers, Mains-courantes, Registres, etc.

BROCHURE. — GLAÇAGE. — SATINAGE. — Des Ateliers de Brochure, de Glaçage et de Satinage complètent l'ensemble de l'Établissement.

LIBRAIRIE. — MM. Napoléon Chaix et Cie éditent personnellement ou de compte à demi avec les Auteurs, les ouvrages nouveaux en tous genres.

EN VENTE :

ANNUAIRE OFFICIEL DES CHEMINS DE FER

Un beau volume (matière de huit volumes in-8°), avec une Carte des Chemins de fer *coloriée*,

Sous le patronage de M. **ED. TEISSERENC**, et la Direction de MM. **Eugène PRESTAT**, Commissaire du Gouvernement près le Chemin de fer du Centre, et **PETIT DE COUPRAY**, ancien élève de l'École polytechnique,

Contenant les Noms de tous les Administrateurs, Directeurs et Employés supérieurs des Chemins de fer, — Une Notice historique sur chaque Chemin, — La Situation financière des Compagnies, — Un aperçu général sur les Chemins de fer étrangers, — La Législation, — La Jurisprudence, — Les Statuts et Cahiers des charges COMPARÉS des Chemins de fer français, etc., etc. — Prix : 5 francs.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.